



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TIPP

Question écrite n° 24553

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le rattrapage en sept ans de la taxe intérieure sur les produits pétroliers sur le gazole. Cette mesure, envisagée dans le cadre du projet de la loi de finances pour 1999, vise à aligner l'écart français entre les taxes sur le gazole et l'essence sur l'écart européen, ainsi qu'à instaurer une fiscalité écologique. Toutefois, l'augmentation de la taxe sur le gazole inquiète les transporteurs qui possèdent des camions de moins de douze tonnes ; ils ne pourraient, semble-t-il, ni bénéficier de la détaxation de gazole, ni augmenter leur prix de livraison du fait d'une concurrence accrue. En conséquence, elle lui demande s'il est envisagé des mesures spécifiques prenant en compte la situation particulière des petits transporteurs afin de ne pas les pénaliser.

Texte de la réponse

Le remboursement partiel de la taxe de consommation sur le gazole concerne les entreprises de transport les plus exposées à la concurrence internationale avec notamment la libéralisation du cabotage intervenue le 1er juillet 1998. Il a donc été décidé que cette mesure devait viser le transport de marchandises effectué par les véhicules poids lourds d'au moins douze tonnes, véhicules le plus souvent affectés à des liaisons interurbaines et internationales. Cependant, le Gouvernement est conscient des difficultés auxquelles certains professionnels du transport peuvent être confrontés en cas de hausse du prix des carburants. Aussi, l'augmentation de la TIPP du gazole, qui s'inscrit dans le plan de rattrapage de l'écart moyen communautaire de taxes entre le gazole et l'essence sans plomb, s'effectuera-t-elle de manière très progressive sur sept ans ? Pour 1999, la hausse a été limitée à 7 centimes de TIPP par litre, soit 9 centimes à la pompe. Cette hausse modérée est largement compensée par la baisse du prix du gazole de 8,16 % en 1998, soit une baisse de 36 centimes par litre.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24553

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 539

Réponse publiée le : 7 juin 1999, page 3448